

## Musée Classé - Département Beaux-Arts - Acquisition d'œuvres d'art - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des œuvres d'art suivantes pour le compte du Musée Classé de Besançon :

- un bois polychrome du XV<sup>ème</sup> Siècle «Patriarche de l'Arbre de Jessé» - origine : Franche-Comté. Cette sculpture faisait partie d'un marbre de Jessé qui devait orner un bâtiment religieux ; le Musée possède une statue provenant du même ensemble : le présent achat permet donc de réunir ces œuvres ;

- une huile sur cuivre de Claude BRULEY (1609 - après 1658) : «Assomption de la Vierge». Cet achat permet de renforcer le fonds de peinture franc-comtoise du Musée ; Claude BRULEY est bisontin, fils de Simon BRULEY, dont le Musée possède déjà plusieurs œuvres.

La dépense totale est de 56 794 F ; elle peut bénéficier du concours financier du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées).

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

- Ville de Besançon	28 294 F
- Ministère de la Culture et de la Francophonie	11 000 F
- Région de Franche-Comté	17 500 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition d'achat et à :

- approuver le plan de financement, étant précisé que la part Ville figure au BP 1993 (chapitre 903.61) article 2169 - 509 / code service 52010,

- solliciter auprès de la Région de Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le versement des subventions sus-indiquées,

- encaisser celles-ci dès réception en recettes au chapitre 903.61 / article 1051 (subvention de l'État) et article 1052 (subvention de la Région) - 509 code service 52010, et les réaffecter en dépenses au même chapitre / article 2169 - 509 / code service 52010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.